

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 10 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze,

Le dix février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du cinq février deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	06
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12.
4.	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15.
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine , Mme LACROIX Aurore, M. ANGO Jacques, M. GIRARD Pascal, Mme SAINT-PIERRE Valérie.

Pouvoirs : M. ANGO Jacques à M. CABART Jean-Claude, Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme DEBRAND Monique

OBJET : ETUDE DES SUBVENTIONS 2015 allouées aux associations (demande d'avis)

La commission des Fêtes propose ci-dessous un tableau récapitulatif des subventions qui seront versées aux associations au titre de l'année 2015.

La commission des Fêtes a étudié et a sélectionné les dossiers de subventions en fonction de critères objectifs. (cf les tableaux de sélection).

Il est nécessaire de préciser que cette délibération ne constitue pas une décision mais qu'un simple avis. Le montant définitif des subventions allouées aux associations sera fixé définitivement lors du vote du budget 2015 et ce, le jeudi 12 mars 2015.

Art.	Organisme bénéficiaire	Subventions	Subventions	Subventions	Subventions	Proposition de la Commission 2015
		Votées	Votées	Votées	sollicitées	
		2012	2013	2014	2015	
65736	Subvention CCAS	8 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	10 000,00 €	
	CCAS	8 000 €	14 000 €	14 000,00 €	10 000,00 €	

6574	TOTAL GENERAL Subvention aux associations	35 000,00 €	31 000,00 €	32 800,00 €	26 482,00 €	23 685,00 €
Associations Pargnysiennes						
	Amicale des pompiers	2 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 275,00 €
	Amicale du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Amis de la tuile	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	136,00 €
	Arc club pargnyisien	1 600,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €	1 310,00 €
	Centre Culturel Subvention ordinaire	2 000,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	Chasse	150,00 €	0,00 €	150,00 €	300,00 €	0,00 €
	Club forme et fitness	300,00 €	270,00 €	270,00 €	400,00 €	205,00 €
	Football club pargnyisien	3 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	3 000,00 €	2 457,00 €
	Judo jujitsu	500,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	409,00 €
	Jumelage	2 500,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 500,00 €	2 047,00 €
	karaté club	1 000,00 €	900,00 €	900,00 €	1 200,00 €	819,00 €
	La gaulle	1 200,00 €	188,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 128,00 €
	Moto club Evasion	500,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	382,00 €
	Musique champagne parade	3 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	4 000,00 €	2 376,00 €
	Plein soleil	1 500,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	2 000,00 €	1 188,00 €
	Saulx ormain sport	3 810,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	3 500,00 €	2 457,00 €
	Tennis club	2 000,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 584,00 €
	Vélo club	800,00 €	720,00 €	720,00 €	720,00 €	655,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARGNYSIENNES	26 510,00 €	21 363,00 €	22 530,00 €	26 410,00 €	20 228,00 €
Associations non Pargnysiennes						
	Association des Eglise	150,00 €	150,00 €	150,00 €		150,00 €
	Collège ZEP	1 620,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €
	FNACA	80,00 €	72,00 €	72,00 €	72,00 €	50,00 €
	Office du tourisme	35,00 €	35,00 €	35,00 €		35,00 €
	Prévention routière	62,00 €	62,00 €	62,00 €		62,00 €
	Refuge des animaux	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
	Secours populaire	200,00 €	200,00 €	200,00 €		
	Souvenir français	300,00 €	300,00 €	300,00 €		360,00 €
	UCIA		500,00 €			
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON PARGNYSIENNES	3 847,00 €	4 479,00 €	3 979,00 €	72,00 €	3 457,00 €
	Reste pour imprévus à répartir par DCM	4 643,00 €	5 158,00 €	6 291,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :
PROPOSE le tableau ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN